



# Plan de vigilance 2025

**BUT** Conforama  
Groupe



BUT-Conforama s'engage à démocratiser l'accès à l'ameublement, l'équipement et la décoration des intérieurs au plus grand nombre.

En tant que premier réseau français d'équipement de la maison et acteur majeur de l'ameublement, les enseignes sont également conscientes des impacts environnementaux, sociaux et économiques potentiels liés à leur activité.

**Notre objectif est d'agir pour un habitat accessible à tous, de qualité et durable.**

# Contexte réglementaire

Conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, BUT et Conforama mettent en œuvre un Plan de vigilance commun relatif à leurs activités, celles de leurs fournisseurs et de leurs sous-traitants avec lesquels une relation commerciale est établie.

Ce Plan de vigilance vise à identifier, prévenir et atténuer les risques liés aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement.

Le Plan de vigilance se constitue de 6 volets :

- Une partie introductive détaillant des éléments de contexte tels que la gouvernance, le périmètre et le manifeste ;
- Des cartographies de risques, visant à identifier, analyser et hiérarchiser les risques associés aux différentes activités du Groupe ;
- Des procédures d'évaluation régulière de la situation des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;
- Des actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves ;
- Des mécanismes d'alerte et de recueil des signalements ;
- Des dispositifs de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité.

# Manifeste

BUT-Conforama ambitionne d'être la référence de l'équipement de la maison accessible à tous et plus respectueux de l'environnement. En tant que distributeur de meuble, décoration et d'électroménager, BUT-Conforama est conscient de sa responsabilité envers la société et son environnement et des conséquences engendrées par ses activités.

Un comité RSE transverse commun BUT-Conforama a été constitué (faisant suite aux anciens comités propres à chaque enseigne) afin de diffuser et d'intégrer la démarche RSE dans l'ensemble des activités, internes et externes du Groupe. L'approche du devoir de vigilance s'intègre pleinement dans notre stratégie RSE, en garantissant que toutes nos actions et décisions sont alignées avec nos engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Pour anticiper et accompagner les changements de notre société, nous nous appuyons notamment sur des textes et principes directeurs :

- Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- Les principes énoncés dans les conventions de l'OIT ;
- La Déclaration tripartite de l'OIT ;
- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies contenant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les Objectifs de Développement Durable (17 ODD).

Chacune des actions de BUT-Conforama est guidée par une volonté de développer durablement les enseignes. Si l'ancrage local et la solidarité sont des marqueurs forts de notre ADN, nous nous sommes aussi engagés à participer et à soutenir la préservation des forêts, le déploiement de l'économie circulaire, le respect de la diversité ou encore l'égalité des chances.

Dans une volonté de transparence sur les défis à relever, nous avons pensé ce second plan de vigilance commun comme un approfondissement d'état des lieux rendant compte de nos pratiques actuelles et des axes d'amélioration que nous avons identifiés. Nous y relatons les méthodes suivies, les politiques, actions et mesures déjà mises en œuvre, ainsi que les mesures additionnelles prises dans le cadre du devoir de vigilance. Ce Plan de vigilance, élaboré en collaboration avec les parties prenantes des enseignes, fait l'objet d'une mise à jour annuelle afin de documenter les actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves mises en place, leurs résultats et leur suivi.

Les cartographies des risques sont, quant à elles, mises à jour intégralement tous les quatre ans afin de tenir compte des évolutions de l'activité. Aussi, la mise à jour de la cartographie des risques droits humains et environnementaux est au cœur de ce nouveau plan. Cette année BUT-Conforama a réalisé sa première cartographie des risques devoir de vigilance commune.

Dans ce plan, les données sont celles de FY25 (donc s'arrêtent en juin 2025) tandis que les actions partagées concernent toute l'année 2025.

# Sommaire

## Introduction

Avant-propos

Contexte réglementaire

Manifeste

Sommaire

## 1. Cadre du Plan de vigilance

### 1.1 Contexte & périmètre du Plan de vigilance

1.1.1 Présentation du Groupe BUT-Conforama

1.1.2 Présentation du périmètre du Plan de vigilance

### 1.2 Gouvernance du Plan de vigilance

## 2. Cartographie des risques

### 2.1 Méthodologie d'analyse des risques

#### 2.2 Spécificité par catégorie

2.2.1 Cartographie des risques liés aux approvisionnements (achats)

2.2.2 Cartographie des risques internes

2.2.3 Cartographie des risques Marketplace

#### 2.3 Analyse & hiérarchisation des risques

2.3.1 Analyse des risques achats

2.3.2 Analyse des risques internes

2.3.3 Analyse des risques Marketplace

## 3. Procédure d'évaluation régulière et mesures d'atténuation des risques et prévention des atteintes graves

### 3.1 Cadres de références généraux

3.1.1 Approche commune BUT-Conforama - Charte RSE : un cadre d'engagement pour les parties prenantes externes

3.1.2 BUT - Code de conduite des affaires et de vigilance : un cadre pour les parties prenantes internes et externes

3.1.3 Conforama – Le code de conduite – un cadre pour les parties prenantes externes

### 3.2 Mesures d'atténuation et prévention des risques et atteintes graves envers l'environnement

3.2.1 Actions communes BUT-Conforama

3.2.2 Actions spécifiques BUT

### 3.3 Mesures d'atténuation et prévention des risques et atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité

3.3.1 Actions communes BUT-Conforama

3.3.2 Actions spécifiques BUT

3.3.3 Actions spécifiques Conforama

## 4. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

4.1 Mécanisme d'alerte BUT

4.2 Mécanisme d'alerte Conforama

## 5. Dispositif de suivi des mesures mises en oeuvre & évaluation de leur efficacité dans le cadre du plan de vigilance

_____ 2		_____ 18
_____ 3		
_____ 4		_____ 19
_____ 5		_____ 19
_____ 6		_____ 20
_____ 7		_____ 20
_____ 7		_____ 20
_____ 8		_____ 20
_____ 8		_____ 21
_____ 9		_____ 21
_____ 10		_____ 31
_____ 11		_____ 32
_____ 11		_____ 32
_____ 12		_____ 35
_____ 12		_____ 39
_____ 13		_____ 42
_____ 15		_____ 43
_____ 16		_____ 43
_____ 17		_____ 44



**CADRE DU  
PLAN DE VIGILANCE**

**1.**

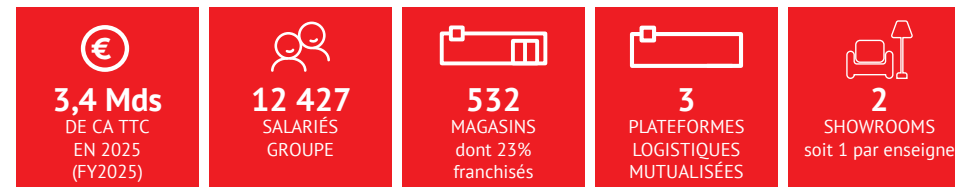
# 1.1 Contexte & périmètre du Plan de vigilance

## 1.1.1 Présentation du Groupe BUT-Conforama

La holding Mobilux, qui réunit le Groupe XXXLutz et CD&R, détient en France BUT depuis 2016 et Conforama depuis 2020 avec la création de l'Alliance : son ambition est de permettre aux deux principales enseignes françaises de l'équipement de la maison d'être compétitives face aux géants mondiaux du secteur.

Septembre 2024 marquait une nouvelle étape avec la création de « BUT-Conforama Holding France SAS ». La société-mère est française et détient BUT et Conforama qui restent indépendantes l'une de l'autre et conservent leurs spécificités, leur ADN et des stratégies commerciales distinctes et compétitives. La création du Groupe BUT-Conforama permet de mieux encadrer et de développer la coopération et l'amélioration de la performance déjà engagées entre les deux enseignes, pour les rendre l'une et l'autre plus fortes dans un environnement concurrentiel.

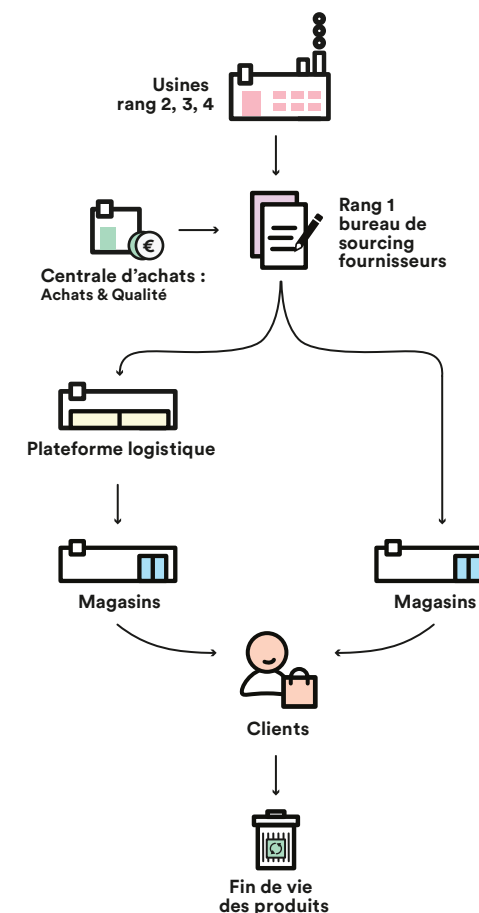
Le Groupe souhaite ainsi renforcer sa position d'interlocuteur de référence des pouvoirs publics pour son secteur et continuera à jouer un rôle essentiel en matière d'innovation, de transition écologique et de soutien à la filière française de fabrication de meubles.



## NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT PRODUITS

► **NOS PRODUITS :**  
Meubles, Décoration,  
Électroménager

► **LES USINES RANG 2, 3, 4... :**  
Ce sont les sous-traitants des fournisseurs de rang 1 (référéncés par l'enseigne et livrant le produit fini) qui approvisionnent de la matière première, des composants ou encore des produits semi-finis.



**FOURNISSEURS DIRECTS**

- 515 pour BUT
- 533 pour Conforama

dont une large majorité sont en commun et dont 45% sont situés en Europe, Turquie et Brésil et 55% en Asie

**FOURNISSEURS INDIRECTS**

- 4420 pour BUT
- 4621 pour Conforama

dont 560 sont en commun et dont 97% sont situés en France.

### 1.1.2 Présentation du périmètre du Plan de vigilance

Le périmètre de ce Plan de vigilance porte sur les activités des enseignes BUT et Conforama, ainsi que de leurs fournisseurs et sous-traitants. En qualité de holding, Mobilux et ses autres filiales ne sont pas concernées par ce présent plan.

Les activités de BUT-Conforama impliquent :

- Les bureaux des enseignes faisant référence aux sièges sociaux ainsi que les centres de services partagés (centres de comptabilité)
- Les 382 magasins intégrés (dont 211 BUT, 166 Conforama)
- Les 3 plateformes logistiques
- Les chaînes d'approvisionnement liées aux achats directs et indirects.

Bien que les franchisés ne soient pas couverts dans ce périmètre à date, l'objectif sera de les intégrer progressivement à moyen terme que ce soit dans l'analyse des risques associés ou dans les plans d'actions dédiés pour y remédier. Ainsi, les produits achetés indépendamment par les magasins franchisés ne sont pas non plus intégrés au périmètre d'analyse de ce Plan de vigilance. BUT-Conforama a également la volonté de communiquer et de véhiculer ses engagements au-delà de ses activités directes.

Dans ce Plan de vigilance lorsque les mots "nous" ou "BUT-Conforama" sont utilisés, c'est en référence à ce périmètre.

## 1.2 Gouvernance du plan de vigilance

La RSE est un sujet transverse géré au niveau du Groupe BUT-Conforama, impliquant plusieurs départements clés dans sa mise en œuvre et son suivi. Le devoir de vigilance fait à date l'objet d'une gouvernance spécifique : le Plan de vigilance est aujourd'hui piloté et engagé par la Direction Affaires publiques, Communication institutionnelle et RSE. Le Comité Devoir de Vigilance commun BUT-Conforama a été créé en 2025 lors du processus de mise à jour des cartographies des risques. Il intègre les différentes directions stratégiques pour la mise en œuvre de la démarche telles que les affaires publiques, la RSE, la prévention des risques, la qualité et les achats.

La diversité et la représentativité des membres de ce comité permettent une mise à jour du Plan de vigilance détaillée basée sur les connaissances techniques et opérationnelles des experts métiers. Le comité est impliqué à chaque étape clé : de la définition des risques à la mise en œuvre des plans d'action.

Le Comité Devoir de Vigilance se réunit deux fois par an afin d'établir un suivi des mesures mises en œuvre et d'intégrer de nouveaux plans d'action dans le but de prévenir les risques et atteintes nouvellement détectés.



**CARTOGRAPHIE  
DES RISQUES**

**2.**

En 2025, le Groupe a réalisé sa première cartographie des risques droits humains et environnementaux commune, en se fondant sur la méthodologie de la cartographie réalisée par BUT.

Afin d’obtenir une analyse plus fine des risques d’atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, et à l’environnement, les trois cartographies des risques (achats, interne et marketplace) de BUT ont été mises à jour et complétées par les enjeux spécifiques de Conforama. Elles permettent d’identifier plus aisément les spécificités de nos différentes activités présentant des contextes et des risques de natures très différentes. Cette distinction offre la possibilité d’adapter nos plans d’action compte tenu de chacune de nos activités.

## 2.1 Méthodologie d’analyse des risques

Afin de pouvoir comparer et hiérarchiser les risques entre eux, nous avons choisi de repartir d’une méthodologie commune pour les trois cartographies des risques. Ainsi, nous utilisons la même grille d’analyse des risques et la même méthode de cotation du risque pour les trois cartographies.

### [GROUPEMENT DES CATÉGORIES DE PRODUITS ET ACTIVITÉS]

Les catégories de produits et activités pouvant présenter des enjeux environnementaux et sociaux relativement similaires ont été regroupées en vue de faciliter l’analyse et le suivi des plans d’action.

### [GRILLE D’ANALYSE DES RISQUES]

Les risques sociaux, sociétaux, environnementaux et éthiques selon lesquels les activités et achats doivent être analysés ont été identifiés sur la base des principaux référentiels internationaux en la matière (ex : ISO 26000, GRI, SA8000), mais également sur des rapports bibliographiques (limites planétaires, rapport du GIEC, ADEME, Organisation Internationale du Travail, rapports d’ONG telles que WWF, Greenpeace, Amnesty internationale).

La grille ainsi établie permet de lister les risques potentiels associés à une catégorie sur l’ensemble du cycle de vie du produit / service concerné. Ces risques sont suffisamment généraux pour pouvoir s’appliquer à toutes nos catégories d’achat et d’activité et être compatibles avec les différents référentiels existants.

ENVIRONNEMENT	SOCIAL	ÉTHIQUE	SOCIÉTAL
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation de ressources renouvelables et non renouvelables</li> <li>• Risque de pollution de l’eau, de l’air, des sols</li> <li>• Production de déchets</li> <li>• Participation au changement climatique</li> <li>• Atteinte à la biodiversité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail illégal / forcé / travail des enfants</li> <li>• Discrimination et harcèlement</li> <li>• Conditions de travail (temps de travail, rémunération, libertés syndicales, précarité de l’emploi)</li> <li>• Santé et sécurité des travailleurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corruption</li> <li>• Confidentialité des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact sur les populations locales (discrimination, déplacement)</li> <li>• Impact sur la santé et sécurité des populations locales</li> <li>• Impact sur la santé et la sécurité des consommateurs</li> </ul>

## [COTATION DU RISQUE]

Les risques ont été cotés sur une échelle de 1 à 4, où 1 représente un risque faible avec une probabilité et un impact limités, et 4 un risque élevé avec une forte probabilité d'occurrence et un impact grave. Ces cotations permettent de comparer entre elles des catégories de manière objective.

Plusieurs entretiens et ateliers ont à nouveau été menés sur une période de 5 mois avec les experts métiers BUT et Conforama afin de coter chacun des risques.

En complément des facteurs de probabilité et de gravité liés à la survenance d'un événement, le niveau de risque a été ajusté selon des facteurs liés à l'environnement, aux conditions de travail et enjeux sociétaux.

La notation risque brut (appelé criticité) est un croisement entre :

- Risque brut intrinsèque : fondé sur des recherches bibliographiques (rapports d'ONG, organisations internationales, médias experts, etc.) permettant d'étayer le risque sur le produit/activité en tant que tel ;
- Niveau d'influence : capacité du Groupe à agir sur le risque en fonction de sa capacité de contrôle/d'impact sur les acteurs en lien avec ce risque ;
- Enjeu business : ampleur du risque analysée à travers les volumes d'achats (produits) ou le nombre de salariés impliqués dans l'activité.

La notation risque net est un croisement entre :

- Risque brut
- Niveau de maîtrise du risque : engagements et actions mises en place par les enseignes pour adresser ce risque (pratiques de veille, cartographie des risques, actions de prévention, de limitation et de remédiation, suivi de l'efficacité des mesures).

## 2.2 Spécificité par cartographie

### 2.2.1 Cartographie des risques liés aux approvisionnements (achats)

La cartographie achat détaille les risques liés aux enjeux de développement durable des produits et services achetés par les deux enseignes. L'objectif est d'identifier les familles d'achats les plus exposées pour orienter les prises de décision.

### [GROUPEMENT DES CATÉGORIES DE PRODUITS ET SERVICES]

Pour la cartographie achats, ce travail de regroupement a été réalisé sur la base des matières premières principales des produits commercialisés (notamment bois, plastique, verre...). Le pays de provenance du produit a également été pris en compte dans l'analyse.

Les différentes catégories ont été analysées dans une approche cycle de vie en étudiant les risques de l'extraction/production de la matière première à la fin de vie du produit.

## CATÉGORIES ANALYSÉES

ACHATS DIRECTS					
BOIS / PANNEAUX À BASE DE BOIS	CARTON & PAPIERS	PLASTIQUE	MATIÈRES MINÉRALES	MATIÈRES VÉGÉTALES	MATIÈRES SYNTHÉTIQUES (TEXTILE)
VERRE	MÉTAUX FERREUX	MÉTAUX NON FERREUX	CUIR	PETIT & GROS ELECTRO.	AMPOULES & LED
ACHATS INDIRECTS					
PRESTATIONS INTELLECTUELLES SUR SITES ET À DISTANCES		PRESTATIONS NOMADES : ENTRETIENS DES ESPACES VERTS, GARDIENNAGE, MAINTENANCE, ÉVÉNEMENTIEL (ALIMENTAIRE, LOCATION DE SALLE, MOBILIER)		HYGIÈNE & MÉNAGE	
DATA CENTER	FOURNITURES DE BUREAUX	TRANSPORT & LOGISTIQUE	ÉLECTRICITÉ	RESTAURATION	MATÉRIEL INFORMATIQUE

### [COTATION DU RISQUE]

En plus des facteurs communs aux trois cartographies, pour la cartographie achats des facteurs plus normatifs ou géographiques ont également été pris en compte. Les enjeux spécifiques de certains pays d’approvisionnement ont été évalués, notamment pour la catégorie bois (Europe de l’Est et Brésil) ou encore pour les métaux (République Démocratique du Congo et Chine).

## 2.2.2 Cartographie des risques internes

Il est de la responsabilité de BUT-Conforama d’anticiper, minimiser et contrôler les impacts de ses activités internes. Les risques internes concernent les risques directement liés au fonctionnement de l’entreprise.

### [GROUPEMENT DES CATÉGORIES D'ACTIVITÉS]

CATÉGORIES D'ACTIVITÉS			
SIÈGES SOCIAUX & CENTRES DE SERVICES PARTAGÉS (CSP)	MAGASINS INTÉGRÉS	PLATEFORMES LOGISTIQUES	BUREAU DE SOURCING

Cette cartographie prend en compte les collaborateurs des deux enseignes et les clients présents dans les magasins intégrés.

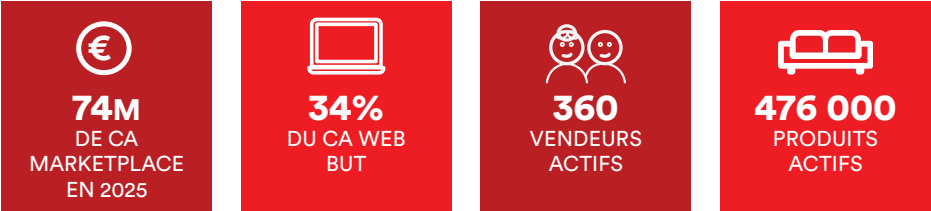
## 2.2.3 Cartographie des risques Marketplace

En 2023, BUT a souhaité élargir ses analyses de risque à sa sphère d’influence plus étendue. L’activité de la Marketplace représentant une part importante et croissante de l’activité de l’enseigne, une cartographie spécifique avait été élaborée en collaboration avec le responsable Marketplace. Cette année, cette cartographie a été mise à jour et étendue à la Marketplace Conforama.

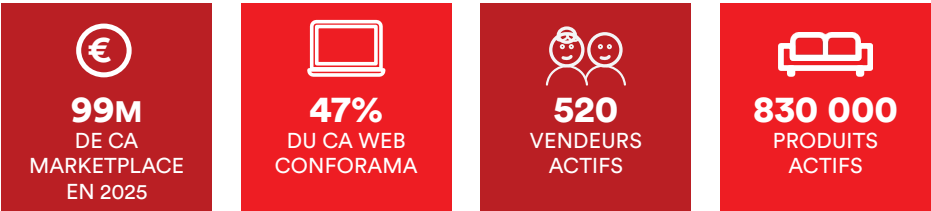
Pour cette cartographie il y a une seule catégorie. Le niveau de risque de cette catégorie peut être comparé avec ceux des catégories des autres cartographies car la même méthodologie a été utilisée.

LA MARKETPLACE C'EST :

► Pour BUT



► Pour Conforama



## 2.3 Analyse et hiérarchisation des risques

La hiérarchisation des risques permet d'identifier les risques présentant un niveau élevé et de prioriser les actions et efforts nécessaires à mettre en œuvre dans le but de les prévenir et de les maîtriser.

Nos méthodes de cartographie et hiérarchisation visent à être les plus exhaustives possibles en termes de risques couverts (cf. risques couverts pour chaque cartographie) et activité/produits analysés pour chaque cartographie.

Nous œuvrons pour une démarche de progrès continu en mettant régulièrement à jour nos cartographies afin de ne pas passer à côté des risques émergents, d'où notre mise à jour approfondie de 2025.

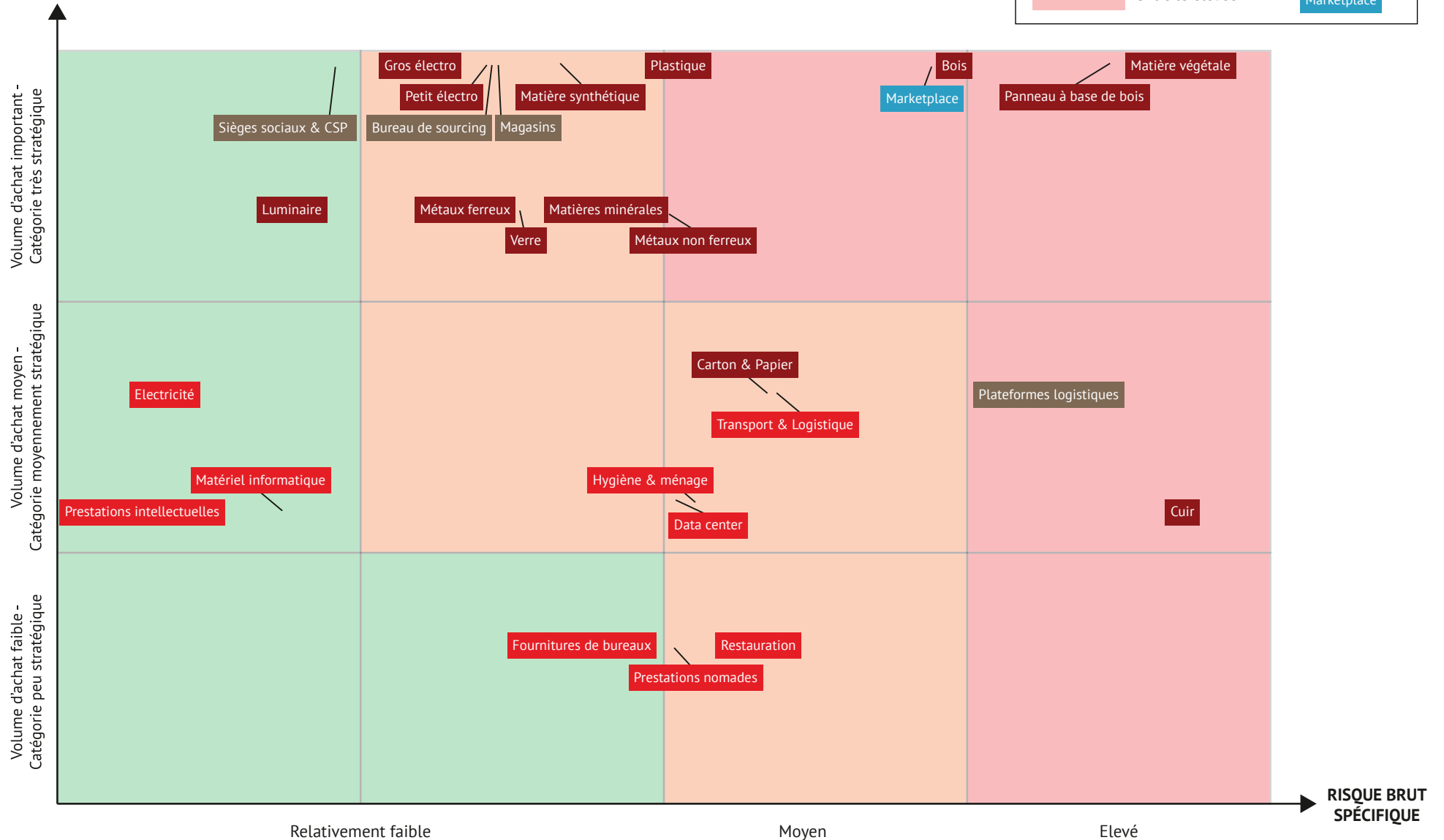
Il est entendu que cette méthode de hiérarchisation n'exclut aucun risque ni aucune catégorie du périmètre de la vigilance.

# MATRICE DES RISQUES BRUT 2025 :

**LEGENDE**

Criticité relativement faible	Achats directs
Criticité moyenne	Achats indirects
Criticité élevée	Interne
	Marketplace

## ENJEU BUSINESS

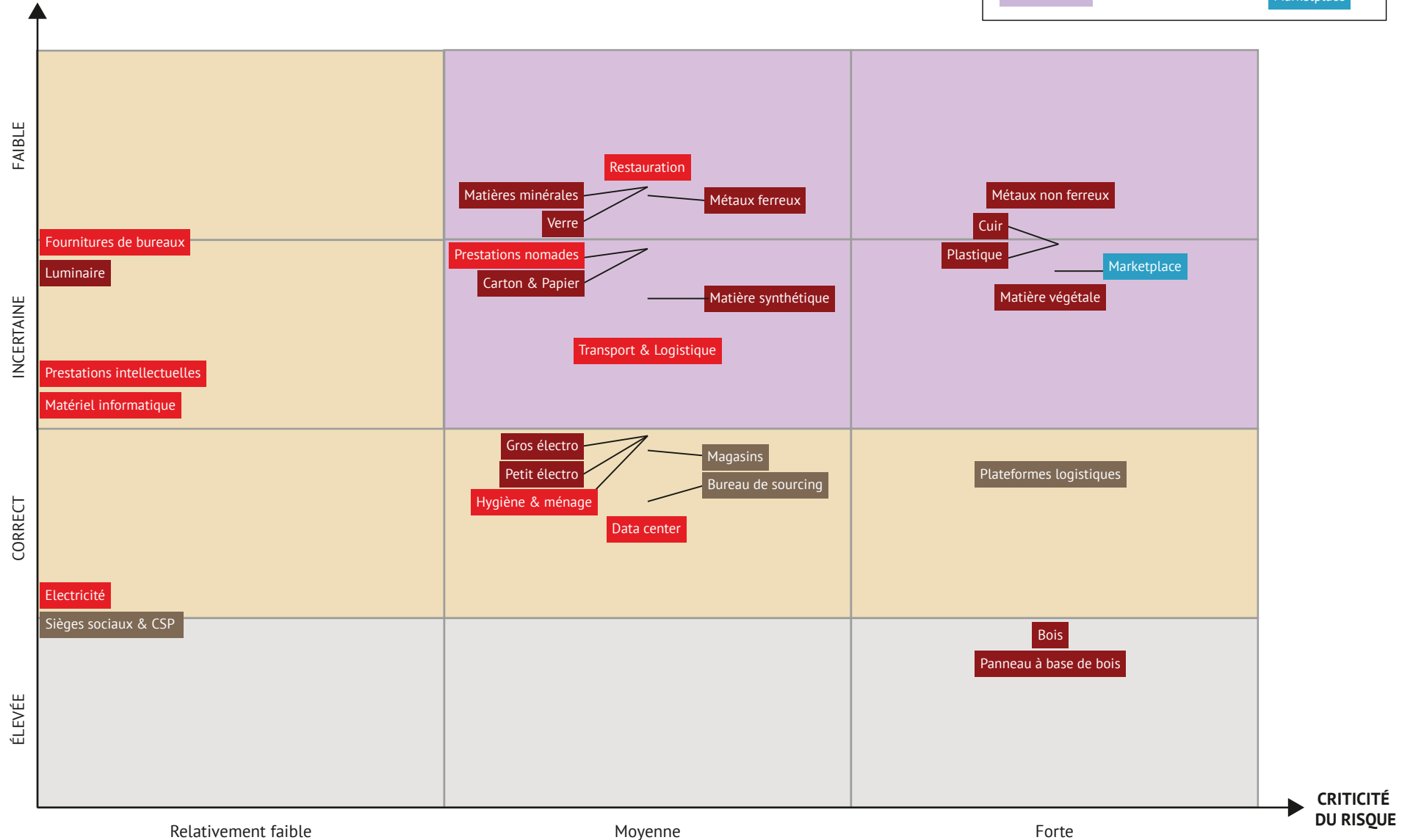


# MATRICE DES RISQUES NETS 2025 :

MAÎTRISE DU RISQUE

**LEGENDE**

<span style="background-color: #cccccc; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> Risque maîtrisé	<span style="background-color: #800000; color: white; padding: 2px;">Achats directs</span>
<span style="background-color: #d2b48c; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> Peu prioritaire	<span style="background-color: #800000; color: white; padding: 2px;">Achats indirects</span>
<span style="background-color: #9370db; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> Prioritaire	<span style="background-color: #654321; color: white; padding: 2px;">Interne</span>
	<span style="background-color: #0070c0; color: white; padding: 2px;">Marketplace</span>



De manière générale, il ressort de cette nouvelle analyse que les activités de BUT-Conforama continuent d'impacter principalement la consommation des ressources naturelles nécessaires à la fabrication des produits.

Cet enjeu fondamental avait déjà fait émerger des politiques en faveur de la protection de l'environnement telles que notre politique bois, notre politique emballage ou notre politique éco-conception. Cette mise à jour de la cartographie des risques permet de faire aussi ressortir les catégories sur lesquelles nous avons besoin d'aller encore plus loin.

### 2.3.1 Analyse des risques achats

#### RISQUES BRUTS

- Les approvisionnements en bois et panneaux à base de bois ressortent toujours comme particulièrement critiques en termes de risque brut du fait des enjeux environnementaux (déforestation, changement climatique, atteinte à la biodiversité, utilisation d'énergie, etc.) intrinsèques au produit et du fort volume d'achat que ces produits représentent dans nos deux enseignes.
- D'autres matières premières apparaissent toujours avec une criticité élevée : le plastique, le cuir, les matières végétales (notamment coton, fibre de coco et lin) et les métaux non ferreux.

#### RISQUES NETS

- Le bois et panneaux de bois présentent un risque faible en raison des nombreuses actions de maîtrise des risques mises en place dans le cadre de notre politique bois.
- Deux niveaux de priorité ressortent au sein des catégories à risque :
  - ↳ **Niveau 1** - Forte priorité : correspond aux catégories présentant un risque brut élevé et des actions de maîtrise des risques encore insuffisantes aujourd'hui : métaux non ferreux, cuir, plastique, matière végétale ;
  - ↳ **Niveau 2** - Priorité : correspond aux catégories présentant un risque brut moyen et des actions de maîtrise des risques encore insuffisantes aujourd'hui :
    - achats directs : matière minérale, verre, matière synthétique, papier & carton
    - achats indirects : prestations nomades (focus sur l'entretien des espaces verts et le gardiennage), transports-logistique, restauration.

**Ce plan de vigilance retranscrit bien nos actions en matière de bois/panneaux de bois ainsi que toutes les actions mises en place pour limiter l'impact des produits à la phase de fabrication : en particulier la politique éco-conception et les stratégies d'audits sociaux et environnementaux.**

**Néanmoins, nous avons pleinement conscience de la complexité de ces sujets et de la nécessité de toujours aller plus loin. C'est pourquoi en réaction aux résultats de cette mise à jour de la cartographie, nous avons choisi de faire le focus en 2026 sur la remédiation et l'atténuation du risque sur nos niveaux de priorité 1 et 2 pour le risque net. Nous présenterons le détail de ce plan d'action dans le plan de vigilance 2026.**

### 2.3.2 Analyse des risques internes

#### RISQUES BRUTS

- Les plateformes logistiques présentent un niveau de criticité élevé en raison des impacts environnementaux (liés aux transports et aux entrepôts) et sociaux (en particulier les risques sur la santé et sécurité des travailleurs).
- Les magasins et bureaux de sourcing présentent un niveau de criticité moyen : les premiers en raison d'impacts mitigés sur les conditions de travail, la consommation d'énergie des bâtiments et les consommateurs et les seconds en raison de leur impact à travers les produits achetés (cf. cartographie achats).
- Le siège social et centres de services partagés représentent un niveau de criticité faible en raison du risque faible sur les conditions de travail des salariés, des faibles enjeux sociétaux et de l'impact environnemental limité.

#### RISQUES NETS

- Aucune des catégories ne ressort en risque élevé car de nombreuses actions sont mises en place sur toutes ces catégories, assurant un niveau de maîtrise de risque correct.
- Néanmoins il convient de continuer nos efforts sur les années à venir en particulier sur les plateformes logistiques.

**Ce plan de vigilance 2025 retranscrit bien nos actions mises en place en interne, en particulier en matière de santé/sécurité des collaborateurs et de consommation d'énergie, deux risques qui étaient ressortis dans ces catégories.**

### 2.3.3 Analyse des risques Marketplace

#### RISQUES BRUTS

- La Marketplace ressort avec un niveau de criticité élevé du fait de l'ampleur des volumes que cela représente et des enjeux de traçabilité des pratiques des marchands, problématique liée au modèle même des marketplaces.

#### RISQUES NETS

- Le risque net ressort comme élevé en raison des actions de maîtrise des risques insuffisantes à date. Certes, des vérifications sont faites de chaque marchand proposé sur nos marketplaces mais nous avons conscience de la marge de progression qu'il nous reste pour arriver à une bonne maîtrise des risques sur cette catégorie.

**A la lumière des résultats de cette mise à jour de la cartographie des risques, nous avons choisi d'intégrer cette catégorie dans notre périmètre prioritaire pour 2026.**

**En effet, comme mentionné dans la partie actions communes de remédiation et d'atténuation, nous souhaitons élaborer et faire signer par tous marchands une charte Marketplace énonçant nos valeurs. Nous souhaitons également questionner davantage nos marchands sur leurs pratiques en matière de RSE.**



**PROCÉDURES  
D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE &  
MESURES D'ATTÉNUATION  
DES RISQUES ET  
PRÉVENTION DES ATTEINTES  
GRAVES**

**3.**

## 3.1 Cadres de références généraux

BUT-Conforama affirme sa volonté d'identifier et de réduire tout risque relatif aux mauvaises pratiques sociales et environnementales de la part de ses collaborateurs et de ses partenaires.

### 3.1.1 Approche commune BUT-Conforama - Charte RSE : un cadre pour les parties prenantes externes

BUT-Conforama souhaite que ses fabricants et fournisseurs s'engagent eux aussi dans une démarche responsable. A ce titre, le Groupe a intégré sa Charte RSE en annexe de tous les contrats avec ses fournisseurs, qu'ils doivent impérativement signer.

Elle engage les fournisseurs à respecter :

- les règles internationales édictées par l'ONU, notamment les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies,
- les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La Charte RSE aborde les sujets suivants :

- la lutte contre la corruption
- le respect des conditions de travail (le respect des droits fondamentaux au travail tels que définis par l'OIT et les principes du pacte Mondial des Nations Unis
- la protection de l'environnement
- le respect des règles en matière d'hygiène et de santé publique

Elle indique également le droit pour les deux enseignes de réaliser des audits afin de contrôler les fournisseurs d'un point de vue social et environnemental (*plus de détails sur les audits sociaux dans la partie sur la prévention des risques sur les droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité*).

**BUT**

**100%**

**DES FOURNISSEURS BUT ONT  
SIGNÉ LA CHARTE RSE**

### 3.1.2 BUT- Code de conduite des affaires et de vigilance : un cadre pour les parties prenantes internes et externes

Conformément à la loi Sapin 2, un Code de conduite et de vigilance a été diffusé auprès de l'ensemble des salariés et des fournisseurs. Il est annexé au règlement intérieur consultable sur le site intranet de l'enseigne et est affiché dans les bureaux de chaque magasin.

Le comité d'éthique est chargé de veiller à la bonne application de ces principes, à savoir :

- Le respect de la personne : diversité, l'égalité des chances pour tout.e.s, la lutte contre la discrimination, la protection contre le harcèlement, la santé et sécurité des collaborateurs et clients, l'interdiction au travail dissimulé ou forcé et enfin la protection des données personnelles ;
- Le respect des biens de l'entreprise ;
- Le respect des règles de commerce ;
- La responsabilité sociétale et environnementale comprenant un reporting basé sur trois piliers : environnemental, économique et social ;
- Le dialogue social.

Une formation obligatoire a été mise en place sous forme d'e-learning en 2019 afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs au respect du code de conduite.

### 3.1.3 Conforama – Le code de conduite – un cadre pour les parties prenantes externes

Envoyé à tous les fournisseurs pour engagement et signature, le code de conduite de Conforama est le document de référence pour maîtriser les impacts sociaux et environnementaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement, et est basé sur le respect des conventions internationales.

97% des fournisseurs actifs ont signé le code de Conduite Conforama sur la période de référence (donnée 2024).



## 3.2 Mesures d'atténuation et prévention des risques et atteintes graves envers l'environnement

BUT-Conforama a placé la diminution de ses impacts environnementaux et l'amélioration de sa performance environnementale parmi ses principaux axes stratégiques.

Il ressort de la mise à jour des cartographies des risques que les risques environnementaux présentent le plus fort niveau de criticité à la phase d'extraction des matières premières et de fabrication, cependant le Groupe a un niveau d'influence modéré sur ces catégories. A l'inverse, les locaux en propre (magasin, siège, etc.) présentent certes un niveau de risque plus modéré mais le niveau d'influence du Groupe est plus important, plaçant ces différentes catégories en prioritaires.

Ces risques avaient bien été identifiés dès les premières cartographies des risques et le Groupe tente de les adresser depuis des années à travers des actions conjointes. Cette collaboration va continuer de s'accroître dans les prochaines années, les enjeux et les activités des deux enseignes étant étroitement liés. Le Groupe souhaite prendre le temps de la mutualisation afin de pouvoir mieux comprendre et adopter les bonnes pratiques de chaque enseigne.

Depuis 2025, le Groupe a pris en main le sujet de la CSRD. Nous devons publier notre premier rapport de durabilité en 2028. Pour le moment, nous nous tenons à jour des évolutions réglementaires et allons nous doter d'un outil informatique pour faciliter la collecte des données et la déclaration.

Une fois cette démarche terminée, nous pourrons mettre à jour la cartographie des risques droits humains et environnementaux en fonction et pouvoir ainsi mieux identifier une feuille de route commune RSE et devoir de vigilance.

### 3.2.1 Actions communes BUT-Conforama

#### RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE // RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Un bilan carbone commun a été réalisé pour la première fois en 2024 et finalisé en 2025.

Le Groupe est reparti de la même méthode que celle utilisée pour réaliser le bilan carbone de BUT, à savoir la méthode Bilan Carbone développée par l'ADEME et l'association Bilan Carbone ABC. Courant 2022-2023, BUT avait réalisé le premier bilan carbone de ses activités visant à identifier avec précision ses sources d'émissions de gaz à effet de serre.

Il tenait compte de la nature de ses activités de distribution (achats, transports, fonctionnement, fin de vie des produits, déplacements, immobilisations, énergie et hors énergie) et intégrait l'ensemble de son périmètre (siège, magasins intégrés et franchisés, plateformes logistiques, bureau de sourcing) sur l'ensemble des scopes, anciennement 1, 2 et 3, maintenant 1 à 6.

Pour ce premier bilan carbone consolidé, le Groupe a choisi de continuer d'utiliser son outil de collecte des données de transport en B2B plus précis et permettant d'avoir des données plus fiables. Nous sommes dans une approche d'amélioration continue et tentons dans chaque nouveau bilan carbone de fiabiliser un peu plus nos données.

Ainsi, nous avons identifié quelques pistes d'amélioration sur le bilan carbone 2024 qui seront prises en compte sur celui de 2025. Nous avons également recalculé le bilan de 2022 pour avoir une année de référence plus fiable et visualiser de façon plus objective notre diminution de l'empreinte carbone.

Tout comme pour les anciens bilans carbone de BUT, le projet s'est déroulé en plusieurs étapes :

- 1 | Sensibilisation au carbone du Comité de Direction et création d'un comité carbone composé de divers experts ;
- 2 | Collecte de données avec la réalisation d'une cartographie des flux, la réalisation de diverses interviews ;
- 3 | Exploitation, traitement et consolidation des données ;
- 4 | Etablissement de plans d'action par l'organisation d'ateliers avec les différentes parties prenantes ;
- 5 | Rédaction du rapport Bilan carbone.

Voici les principaux résultats de notre bilan carbone commun finalisé en janvier 2025 : sur la période fiscale 2024, l'activité globale du Groupe BUT-Conforama a généré **l'émission de 4 379 ktCO2e**. Un peu plus de 80% des émissions sont directement liées aux produits.



**4 379 ktCO2e**

Un bilan carbone a été élaboré pour chaque enseigne puis le tout a été consolidé à travers la même méthodologie : mêmes critères, données, périmètre. Le Groupe va pouvoir maintenant se projeter sur une trajectoire commune en se fondant sur la méthodologie ACT Pas à pas de l'ADEME. Pour ce faire, le Groupe va se faire accompagner jusqu'en 2026 dans la formalisation de sa trajectoire.

**CONSOMMATION D'ÉNERGIE**

La consommation d'énergie est un de nos principaux leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Groupe a développé une stratégie alignée sur les attentes du décret tertiaire.

- OBJECTIF 2030** : -40%
- OBJECTIF 2040** : -50%
- OBJECTIF 2050** : -60%

*L'année de référence (entre 2010 et 2019) a été définie par site et non au niveau national.*

Nous sommes en bonne voie pour atteindre nos objectifs à 2030. A date, seulement 12 sites BUT et 37 sites Conforama ne sont pas encore conformes. Nous avons déployé auprès de nos sites tout une série d'actions à impact : remplacement des chaudières vétustes par des pompes à chaleur électrique, réduction de l'usage du gaz voire arrêt, relamping en LED, pose de panneaux photovoltaïques, installation GTB.

## ACHATS - ÉCO-CONCEPTION : MINIMISER L'UTILISATION DE RESSOURCES

Le risque lié à la consommation de ressources renouvelables et non renouvelables a de nouveau été identifié comme majeur dans la mise à jour des cartographies des risques de BUT-Conforama, c'est pourquoi les deux enseignes continuent de consacrer une part importante de leurs efforts sur cet enjeu.

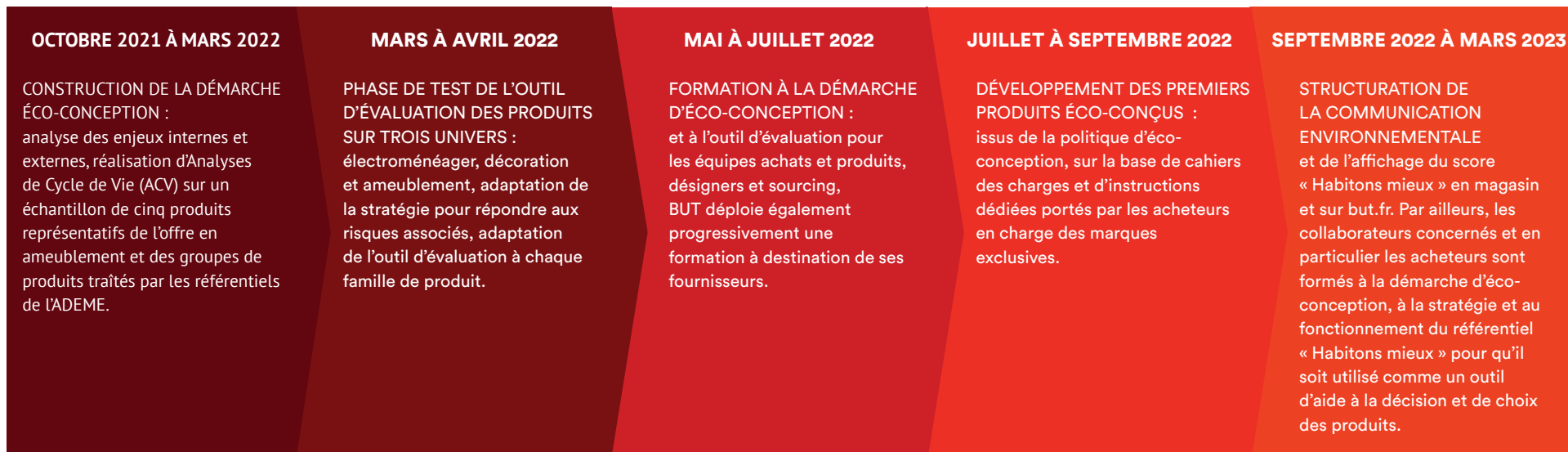
BUT avait élaboré fin 2021 une démarche globale d'éco-conception en collaboration avec l'agence d'expertise THINK+. Conforama l'a maintenant rejointe. La démarche avait fait l'objet d'une revue critique par le Pôle éco-conception - centre national de référence en la matière.

Une feuille de route a été construite pour définir l'ensemble des opérations à réaliser par les deux enseignes pour atteindre ses objectifs :

- Construction d'une stratégie d'éco-conception en ligne avec les impacts environnementaux majeurs liés aux produits
- Formation de 100% des acheteurs à la démarche d'éco-conception
- Amélioration de la performance environnementale de 100% des produits à marques exclusives : ce dernier objectif a maintenant évolué, cf. paragraphe 2025.

Cette stratégie précise également les axes principaux que BUT-Conforama a l'ambition de déployer pour réduire les impacts des produits :

- Garantir la traçabilité et la transparence des chaînes de valeur
- Réduire l'utilisation des matières d'origines non renouvelables
- Utiliser des matériaux issus du recyclage
- Utiliser des matériaux éco-certifiés
- Maximiser la durée de vie et la réparabilité des produits
- Maximiser la recyclabilité des matériaux utilisés dans les produits ainsi que les emballages
- Privilégier les fabricants avec un mix énergétique inférieur à 50% d'origine charbon.



Par ailleurs, un ensemble de critères spécifiques à chaque catégorie de produits a également été défini comme :

- **Électroménager** : limiter la consommation d'eau et d'énergie dans la phase d'usage, allonger la durée de vie du produit ;
- **Décoration** : renforcer la traçabilité des matières premières sur le textile et les teintures, privilégier les matières recyclées ;
- **Ameublement** : renforcer la traçabilité du bois et travailler sur la réduction de ses impacts en lien avec notre politique bois (voir plus bas).

BUT a développé un outil d'évaluation des produits qui permet d'analyser le niveau d'éco-conception de chaque produit sur l'ensemble du cycle de vie. Il en ressort notamment une notation permettant de valider le caractère éco-conçu d'un produit : il sera considéré comme éco-conçu s'il obtient une note de A ou B.

L'ensemble des produits en gamme 1000 sont en cours d'évaluation et tout nouveau produit est évalué dans cette démarche.

Le projet éco-conception vient compléter un certain nombre d'actions déjà mises en place par BUT-Conforama portant notamment sur l'approvisionnement en matières labellisées ou recyclées. Lorsque cela est pertinent, l'utilisation des textiles certifiés OEKOTEX ou du bois certifié FSC ou PEFC est par exemple privilégiée.

En 2024, nous avons approfondi ce travail à travers plusieurs actions lancées en parallèle :

- **Communication** : déploiement de la communication en interne et auprès des clients ; affichage du score sur le site internet (pour tous les produits propres à BUT) et en magasin (pour les produits notés A et B) ;
- **Business case** : réalisées sur 10 produits clés afin d'identifier comment améliorer la note d'un produit noté C ou D.

- **Rédaction des cahiers des charges** : sur la base d'un processus de co-construction avec les fournisseurs. Nous avons tout d'abord réalisé des tables rondes communes BUT/Conforama et réunissant les acheteurs de chaque enseigne, leurs fournisseurs principaux et l'ingénieur éco-conception de BUT, par catégorie de produit. L'objectif étant de :

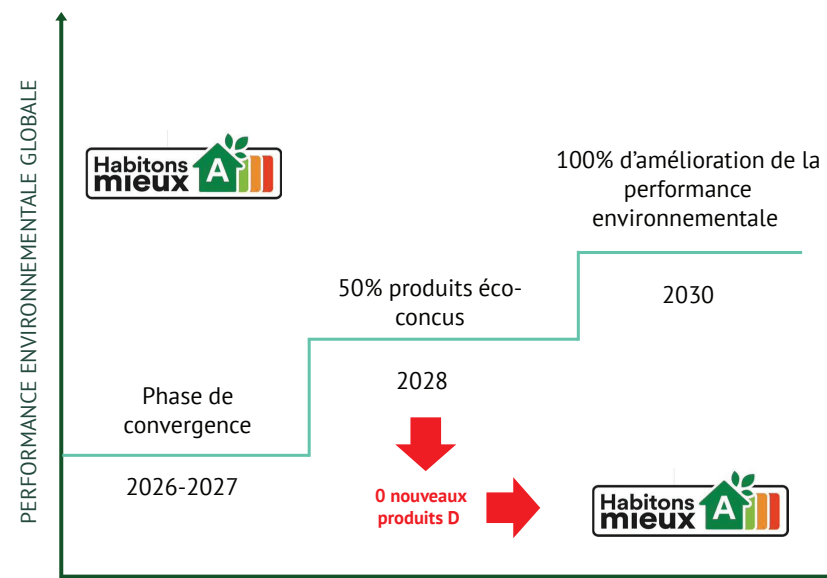
- Embarquer notre filière de manière globale
- Partager la démarche et nos ambitions avec les fournisseurs
- Présenter les bonnes pratiques et les leviers d'action d'éco-conception envisagés
- Discuter de la faisabilité industrielle/ économique et des projections possibles dans les années à venir.

Une première version des cahiers des charges spécifiques à chaque catégorie de produits a été construite, fixant nos exigences minimales en termes d'éco-conception des produits, et nos échéances de progression des industriels à horizon 2030.

Cette première version a été partagée avec les fournisseurs présents aux tables rondes, puis alimentée par leur feedback pour être alignée avec les différentes contraintes industrielles. Les cahiers des charges ont été finalisés à l'été 2024.

Ces cahiers des charges sont maintenant utilisés dans certains appels d'offre et le niveau de conformité des fournisseurs-candidats est pris en compte dans le processus de sélection.

En 2025, le Groupe a choisi de faire évoluer ses objectifs en matière d'éco-conception.



**2026-2027** : Phase de convergence afin de permettre à Conforama de suivre le chemin tracé par BUT.

**2028** : Objectif visé à travers le ciblage en particulier des produits G1000 (le socle de produits de base pour tous les magasins)

**2030** : l'objectif initial (100% de produits éco-conçus) a été revu en raison de sa difficulté de mise en œuvre, le Groupe préférant axer sa stratégie sur un accompagnement personnalisé des fournisseurs dans un process d'amélioration continue.

Conscients de la difficulté pour nos fournisseurs de se mettre en conformité avec ces nouvelles exigences, nous souhaitons nous positionner en partenaire et jouer un rôle d'accompagnement à leur égard. Ainsi, nous leur mettons à disposition des partages de bonnes pratiques, organisons des réunions groupées avec le fournisseur et l'éco-organisme, etc. Nous avons par exemple lancé un Groupe de Travail « canapé » (produit identifié comme prioritaire) avec Ecomaison, le réseau ENVIE et nos fournisseurs afin d'améliorer la recyclabilité du produit en fin de vie.

En 2025, le Groupe a par ailleurs choisi de réaliser de nouvelles business cases plus précises pour se rendre compte du coût de mise en œuvre de cette stratégie. Une centaine de produits en Asie et près de 150 en Europe vont être analysés d'ici fin 2026.

Nous améliorons aussi la robustesse de nos données produit à travers la signature d'un partenariat avec l'outil Peftrust. Nos données produit seront bientôt centralisées sur cet outil en accord avec les différentes réglementations à venir (passeport digital, communication empreinte carbone produit, loi AGECE, etc.).

Notre priorité en 2026 sera d'abord sur l'ameublement puis sur le textile.



## [ACHATS] OPTIMISER LES PACKAGINGS À TRAVERS NOTRE POLITIQUE EMBALLAGE

Dans la mise à jour de la cartographie des achats des deux enseignes, le risque lié au plastique présente une criticité forte et au papier/carton une criticité moyenne. Ces risques sont en partie adressés par cette politique qui est commune BUT-Conforama.

De par la nature des produits commercialisés et compte tenu des volumes vendus, nos activités peuvent générer une quantité importante d'emballages tout au long de notre chaîne de valeur (approvisionnement, logistique, vente...). Par exemple, environ 14% (chiffres 2023) en masse de nos composants d'emballages sont en plastique, pour les produits ménagers.

Cela entraîne différents impacts sur l'environnement tels que l'utilisation de ressources en amont, l'usage de substances chimiques lors de leur fabrication (notamment plastique) ou encore la production de déchets en fin de vie.

Dans ce contexte, BUT avait créé une première politique emballage en 2018 intégrant toutes les étapes du cycle de vie des emballages, de l'approvisionnement jusqu'au domicile du client. Les principes directeurs de cette politique visent à :

- définir ses "exigences fondamentales" pour l'ensemble des produits marchands comme prérequis pour le déploiement business ;
- partager ses exigences, son ambition et ses objectifs avec ses fournisseurs ;
- communiquer en interne et contrôler son application.

Plus récemment et lors de la mise à jour de la politique courant 2023, BUT et Conforama France ont mutualisé leurs efforts dans une dynamique d'économie circulaire afin de se fixer des objectifs chiffrés en lien avec la réglementation (AGEC, etc.) et d'en faire découler des indicateurs de suivi opérationnels. Pour ce faire, nous sommes repartis des cinq exigences principales de la politique de 2018 :

- optimisation des emballages en vue de réduire au maximum la quantité de composants utilisés et de rendre plus efficace les chaînes d'approvisionnement (amont/aval) ;
- protection des produits ;
- respect des réglementations en vigueur ;
- protection de l'environnement à travers notamment l'utilisation de matériaux renouvelables (les certifications FSC ou PEFC sont promues pour l'utilisation de papier/carton), la conception d'emballages facilement séparables pour être triés ou encore la promotion des bons gestes de tri auprès des clients finaux ;
- fonctionnalité des emballages pour faciliter la bonne gestion des colis et la bonne information sur les produits (conformité, visibilité, lisibilité).

Cette politique vise à répondre aux obligations de la loi AGEC et s'appuie également sur les travaux réalisés au sein du consortium RESET PACKAGING incluant sept autres acteurs de l'ameublement (fabricants et distributeurs) en France pour identifier les solutions alternatives aux plastiques.

Afin d'être toujours dans un process d'amélioration continue, cette politique est à nouveau en cours de mise à jour en 2025/2026.

## [ACHATS] POLITIQUE BOIS : AGIR SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES

Ce risque a été également identifié comme majeur dans les cartographies des risques achat et dans sa mise à jour de 2025, c'est pourquoi BUT et Conforama visent à avoir une politique bois ambitieuse.

Le bois représente une ressource naturelle stratégique pour l'enseigne. En 2025, les achats de bois s'élevaient côté BUT à plus de 613 millions d'euros. Il est très présent dans l'offre de produits des 2 enseignes, spécifiquement dans l'ameublement.

De ce fait, BUT a décidé de s'engager durablement pour un approvisionnement en bois responsable via sa politique bois à partir de 2018. Cette politique a ensuite été mise à jour en 2024 afin de devenir commune BUT-Conforama. Les engagements de la politique bois BUT-Conforama s'articulent autour de 6 piliers, qui sont autant de principes pour la définition d'un approvisionnement responsable :

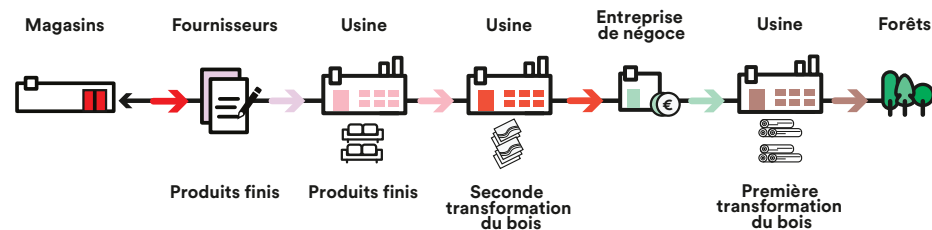
- Le respect de la légalité, du régime foncier et des droits d'utilisation des terres ;
- Le respect des relations avec les populations locales dites communautaires ;
- Le respect du droit des travailleurs ;
- La préservation des ressources en eau et la qualité des sols ;
- La préservation des écosystèmes et de la biodiversité ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre.

BUT-Conforama porte également une attention particulière à la traçabilité du bois, via un travail de transparence, de coopération et d'accompagnement mené avec ses fournisseurs.

Ainsi, les chaînes d'approvisionnement des usines sont retracées et l'implication réelle de chaque fournisseur est évaluée. Ce processus est annuel, de telle sorte que la traçabilité est vérifiée tous les ans. Il s'articule autour de 3 étapes

- 1. La collecte des informations relatives aux chaînes de valeur :** identification des maillons des chaînes d'approvisionnement et collecte des documents de preuves associés
- 2. L'évaluation des risques** avec une matrice d'évaluation du risque fournisseur via l'analyse des fiches de traçabilité
- 3. La mise en place des plans d'actions** d'atténuation des risques visant au respect de la politique bois BUT-Conforama, tels que la collecte de documents additionnels ou la réalisation d'audits réalisés par Earthworm foundation lorsque cela est nécessaire (environ 10 audits réalisés par an). Ce partenariat a pris fin en juillet 2025.

## Earthworm



BUT-Conforama s'est fixé pour objectif:

- 2026 : 100% de nos fournisseurs à risques seront audités** pour garantir que leurs pratiques ne participent pas à la déforestation ni à la dégradation des forêts en conformité avec la RDUE ;
- 2028 : BUT/Conforama s'engage à communiquer** en surface de vente et sur leurs supports digitaux des informations claires et précises **sur l'origine des principales essences de bois utilisées dans leurs produits** ainsi que leurs certifications ;
- 2030 : 100% de nos bois et dérivés issus de sources responsables.** Cet objectif qui était à l'origine fixé à 2024 a évolué lors de la mise en commun de cette politique entre BUT et Conforama car le Groupe a décidé de renforcer ses critères de qualification d'un bois comme « issu de sources responsables » : nous avons choisi d'intégrer les données de géolocalisation de la parcelle d'origine. Or cette information s'étant révélée complexe à collecter en Asie, nous avons préféré décaler notre objectif afin de réaliser le travail de manière précise. En effet, avec l'arrivée de la RDUE (réglementation européenne visant à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts), les critères de validation d'une source de bois responsable se sont renforcés. Dès 2024, BUT et Conforama ont demandé à leurs fournisseurs les données de géolocalisation des forêts dont sont issus les bois contenus dans les produits commercialisés.

À ce jour, côté BUT le bois provient essentiellement d'Europe (81,3%), le reste provient d'Asie majoritairement.

En 2023, 100% des fournisseurs BUT concernés s'étaient engagés à respecter la politique bois au travers de sa signature. La nouvelle politique bois a été finalisée fin 2024. Ainsi, depuis 2025 la nouvelle version est jointe aux contrats et est signée par tous les fournisseurs BUT et Conforama concernés.

La politique s'applique à tous les produits issus des centrales BUT et Conforama qui sont commercialisés dans les magasins gérés en propre ainsi que dans les magasins franchisés de l'enseigne. Les collaborateurs BUT-Conforama y sont sensibilisés lors de conventions internes où les objectifs et le suivi du déploiement de la politique sont exposés.

En 2025, le Groupe s'est doté de l'outil Optchain. Toutes les données sont donc actuellement en train d'être fiabilisées et transférées sur la plateforme digitale.



## FAVORISER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION DE NOS PRODUITS EN FIN DE VIE

Pour répondre au risque majeur sur la consommation de ressources naturelles dans la cartographie achats au global et des impacts sociaux et environnementaux de la fin de vie des produits électroniques, BUT et Conforama coopèrent avec différents acteurs spécialisés dans la revalorisation des produits en fin de vie.

Cela s'inscrit dans une volonté d'accompagner nos clients à chaque étape de la vie de leurs produits : dès l'achat (avec le score éco-conception), en cas de panne (grâce au service de réparation) et en fin de vie (avec les solutions de reprise et de réemploi).

En 2025, nous avons augmenté nos taux de réparation dès le premier passage. Nous facilitons la réparation des produits sous et hors garanties et lançons maintenant aussi des ateliers de réparation.

Depuis 2024, BUT-Conforama a lancé plusieurs partenariats pour améliorer l'économie circulaire de ses produits :

- Renforcement du partenariat avec Ecosystem afin d'améliorer la traçabilité et augmenter la quantité de produits traités par l'éco-organisme ;
- Afin de limiter les déchets et de proposer une seconde vie aux produits, BUT et Conforama ont mis en place un partenariat avec Geev, une application de don entre particuliers permettant aux clients de donner leurs anciens produits.

BUT et Conforama ont travaillé avec l'éco-organisme Ecomaison afin de promouvoir le réemploi solidaire. Au total plus de 90 conteneurs maritimes ont été placés sur les sites des 2 enseignes afin d'y stocker des anciens produits de nos clients et de les donner à une structure de l'économie sociale et solidaire située à proximité du magasin ;

- BUT et Conforama travaillent avec des partenaires afin d'optimiser la gestion de leurs déchets. Fin 2024, BUT a décidé de mettre en place une politique de gestion des déchets structurée. Dans un premier temps, un état des lieux de l'ensemble des sites a été réalisé afin d'identifier les différentes pratiques et outils de tri de l'ensemble des déchets. Au total 70 sites sur nos 220 magasins intégrés ont été considérés comme « prioritaires » afin de leur apporter des solutions concrètes et des moyens pour favoriser le tri des emballages, des produits meubles et literie ainsi que des produits électriques et électroniques. L'ensemble des sites sont désormais sensibilisés au tri. De juillet 2024 à juin 2025, le taux de tri de ces sites est passé de 33 à 41 % sans éco-organisme et de 74 à 78% avec éco-organisme.

### 3.2.2 Actions spécifiques BUT

#### ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE // FORMALISER NOTRE AMBITION : NOTRE TRAJECTOIRE BAS CARBONE

Afin d'aligner sa trajectoire d'émission avec les accords de Paris, l'enseigne cible toujours sur une réduction associée de -18% d'ici 2026 et -42% sur ses émissions en valeur absolue d'ici 2030 soit une réduction annuelle de 6% entre 2022 et 2030. Cette stratégie sera revue au niveau Groupe avec le travail actuel de formalisation d'une trajectoire commune BUT-Conforama (cf. 3.2.1 - Actions commune BUT-Conforama : risque lié au changement climatique).

Plusieurs actions ont été mises en place :

- Éco-conception : ce qui représente le gros de l'impact carbone : BUT agit donc sur ce point en priorité (cf partie dédiée) ;
- Amélioration du calcul des produits éco-conçus afin de pouvoir comparer les facteurs d'émission des produits éco-conçus et de ceux non éco-conçus ;
- Allongement de la durée de vie des produits ;
- Développement du transport multicanal ;
- Sensibilisation des consommateurs et formation/implication des collaborateurs ;
- Embarquement de nos fournisseurs dans la trajectoire carbone via la formation des fournisseurs à l'éco-conception, incitation des fournisseurs à mesurer leur bilan carbone via approche SBTi.



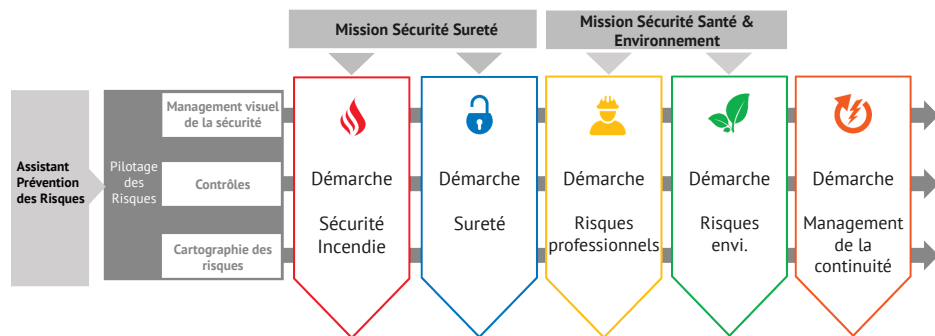
### 3.3 Mesures d'atténuation et prévention des risques et atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité

#### 3.3.1 Actions communes

##### [INTERNE] SANTÉ ET SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

Fin 2025/ début 2026, le Groupe a prévu de rédiger sa première politique Sécurité commune aux deux enseignes. Cette politique vise à s'inspirer des meilleures pratiques de chaque enseigne et à les harmoniser au niveau Groupe tout en préservant les spécificités de chacune des enseignes.

Cette future politique reposera sur nos 5 piliers sécurité :



Toute action mise en place en matière de sécurité sera rattachée à un de ces piliers.

##### [ACHATS] RISQUES LIÉS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Les mesures de prévention et d'atténuation des risques liés aux conditions de travail concernent exclusivement les produits en marque propre pour le moment.

Le parc fournisseurs de BUT-Conforama est constitué principalement d'usines asiatiques gérées par notre bureau de sourcing basé en Chine (BUT travaille avec 276 usines en Asie et Conforama avec 299 dont une grande partie en commun) et de fabricants européens, turcs et brésiliens.

BUT-Conforama est conscient des risques sociaux pouvant survenir au sein de sa chaîne d'approvisionnement. C'est la raison pour laquelle des audits sociaux sont réalisés depuis plusieurs années. Conforama est membre d'ICS (Initiative for Compliance and Sustainability) depuis 2003 et BUT a adhéré à son tour en 2022. Depuis, des audits sociaux et environnementaux sont menés par un tiers indépendant. Ils respectent les critères de l'ICS, basés sur les principes de l'Organisation Internationale du Travail.

Ces audits sont réalisés par des cabinets d'audits sélectionnés par l'ICS et mandatés par BUT-Conforama, et non pas par les fournisseurs. Ces derniers n'ont d'ailleurs pas connaissance de la date à laquelle l'usine est auditée.

Tous les résultats sont mutualisés dans la base ICS afin que tous les membres aient accès aux données des usines qu'ils ont en commun. BUT-Conforama accepte également les audits BSCI à condition que l'usine n'ait pas été informée de la date d'audit.

Le périmètre prioritaire identifié pour ces audits est le périmètre Asie en raison de la part importante de nos approvisionnements et des risques droits humains identifiés. Deux auditeurs internes de notre bureau de sourcing, travaillant à la fois pour BUT et Conforama s'occupent de traiter directement avec les usines permettant de mutualiser les audits. Ils informent ces dernières des plans d'action à mettre en place suite aux audits pilotés par le service qualité France. Ils les animent sur le suivi et se rendent sur site pour constater l'évolution du niveau social.

Concernant le suivi de nos audits, nous avons intégré dans la base ICS tous nos fournisseurs Asie grâce à notre bureau de sourcing. Nous auditons en priorité les usines n'ayant jamais été auditées ou celles dont le dernier audit remonte à plus de 3 ans.

Le système de notation retenu est un système double fondé sur des pourcentages et une notation de A à E selon la criticité des non-conformités détectées. Le fournisseur devra alors mettre en place des mesures correctives. L'usine est réauditée au minimum 6 mois après le premier audit. En cas de non-conformités graves ou si l'usine ne montre pas d'amélioration après 3 ré-audits, celle-ci est déréférencée.

Nous avons mis à jour notre stratégie d'audits sociaux en juillet 2025 en choisissant d'auditer en priorité les fournisseurs de nos usines en Chine et au Brésil. En effet, ces deux pays représentent une part importante de nos achats et semblent présenter un risque relativement élevé sur nos index pays. Conscient du besoin d'améliorer nos processus d'évaluation de nos autres fournisseurs, nous avons prévu en 2026 de préciser cette stratégie afin de mieux prendre en compte les résultats de la mise à jour de la cartographie des risques et de proposer une évaluation plus robuste des fournisseurs ne faisant pas l'objet d'un audit social ICS.



**100%**  
DES FOURNISSEURS  
ASIE (USINES) ONT  
FAIT L'OBJET D'UN  
AUDIT SOCIAL EN  
2025

**OBJECTIF 2026 : Maintenir 100% des fournisseurs Asie et Brésil audités socialement**

## [ACHATS] RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

D'après les résultats de la cartographie et de sa mise à jour, le cuir ressort comme particulièrement à risque sur l'aspect environnemental. Le Groupe a donc choisi de réduire ses références comportant du cuir et d'auditer en priorité ses fournisseurs cuir restants.

Le Groupe a mis en place une politique d'audits des fournisseurs visant à s'assurer du respect de l'environnement. BUT-Conforama travaille avec ICS afin de récupérer les audits environnementaux de ses usines et réaliser ses propres audits. La priorité est d'auditer environnementalement les sites les plus polluants.

L'approche déployée est la même que pour les audits sociaux :

- Conduite de plans annuels d'audits et de ré-audits environnementaux des fournisseurs par un tiers indépendant selon le référentiel ICS et mutualisation des résultats au sein d'ISC (priorisation : « wet process », textile et Asie) ;
- Système d'alerte, procédure et plan d'action correctif en cas de non-conformité ;
- Conduite de plans annuels d'audits techniques des usines (comprenant également des questions sur le respect de l'environnement).

**BUT**

**51%**

DES FOURNISSEURS BUT ASIE (USINES RANG 1, 2 ET 3) ONT FAIT L'OBJET D'UN AUDIT ENVIRONNEMENTAL EN 2025

**Conforama**

**54%**

DES FOURNISSEURS CONFORAMA ASIE (USINES RANG 1, 2 ET 3) ONT FAIT L'OBJET D'UN AUDIT ENVIRONNEMENTAL EN 2025

### AUDITS - FY25

**BUT**

43 audits environnementaux

59 audits sociaux

**Conforama**

67 audits environnementaux

137 audits sociaux

## [MARKETPLACE] MESURES D'ATTÉNUATION ET PRÉVENTION DES RISQUES ET ATTEINTES GRAVES

Le fait que BUT soit "hébergeur" de partenaires commerciaux tiers implique pour l'enseigne de trouver le juste équilibre entre la vigilance et le respect de l'indépendance des marchands vendeurs.

En vue d'approfondir la démarche de vigilance et afin de couvrir les risques identifiés propres à la Marketplace, il est prévu de construire une stratégie de prévention et d'atténuation des risques propre à la Marketplace afin d'intégrer progressivement les partenaires commerciaux et de les embarquer dans une meilleure gestion de leurs propres risques liés à leurs chaînes d'approvisionnement respectives. La première étape de cette démarche va être en 2026 la rédaction d'une charte présentant les engagements et valeurs du Groupe sur le sujet.

Cette charte sera à signer par tous les marchands de nos deux Marketplaces. Les marchands se verront également questionnés sur leurs pratiques permettant de se mettre en conformité avec cette charte.

### 3.3.2 Actions spécifiques BUT

Assurer la santé et la sécurité des collaborateurs ainsi que des clients dans les magasins fait partie intégrante des priorités de BUT.

## [INTERNE] RISQUES LIÉS À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS : GARANTIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR

Une équipe veille à mettre en œuvre et à contrôler les règles de prévention des risques. Ces règles sont communiquées via des formations spécifiques, des campagnes d'affichage sur site et une newsletter.

Le parcours de formation obligatoire pour tous les nouveaux collaborateurs BUT comprend par ailleurs un module sur la santé et la sécurité au travail.

Chaque année, les plateformes logistiques, le siège social et les 216 magasins intégrés de l'enseigne renseignent un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) présentant les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des collaborateurs. Une équipe dédiée veille à la conformité de ces documents.

Parmi les principaux risques identifiés, deux types de risques se distinguent :

- Risques physiques : gestes répétitifs, travail statique, efforts, positions articulaires extrêmes, port de charges lourdes, etc.
- Risques psychosociaux : pression temporelle, exposition directe à la clientèle, travail répétitif, harcèlement, discrimination, etc.

Pour y pallier, des Équipements de Protection Individuelle (EPI) et Collectifs (EPC) ainsi que des outils d'aide à la manutention sont déployés. Des projets pilotes s'emploient à réduire le risque de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) comme des séances d'échauffement avant prise de poste par exemple.

Un dispositif de signalement, l'outil dématérialisé Symalean a été mis en place en 2020 et permet aux directeurs de site de déclarer les accidents du travail, incidents et accidents évités.

L'accidentologie est par ailleurs reportée aux Ressources Humaines, au CSE et aux syndicats.

Bien que les magasins franchisés ne soient pas encore comptabilisés dans la mesure de l'accidentologie de l'enseigne BUT, des bonnes pratiques leur sont partagées. BUT vise à moyen terme à les intégrer pleinement à la démarche.



Un dispositif de contrôle interne permet enfin d'assurer la bonne application des règles de sécurité sur les sites BUT.

- 1<sup>ER</sup> NIVEAU :** contrôle mensuel des sites réalisé par les responsables des services Sécurité, les directeurs de magasins ou les directeurs des dépôts ;
- 2<sup>E</sup> NIVEAU :** campagne de contrôle étendue sur 4 mois, déployée sur plus de 200 sites en propre de BUT. Chaque site est contrôlé annuellement par des prestataires externes ;
- 3<sup>E</sup> NIVEAU :** un contre-audit est mené sur un échantillon de sites pour assurer la conformité et la qualité du contrôle mené.

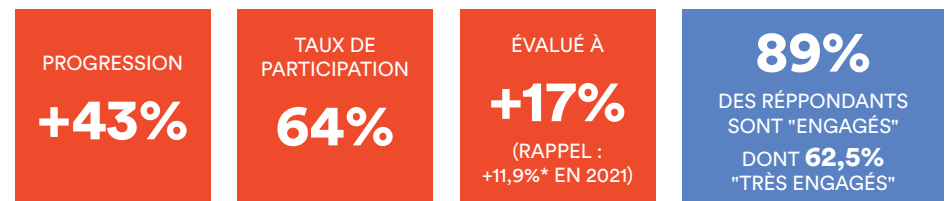
Ce dispositif concerne 100% des magasins intégrés qui sont audités chaque année par un contrôleur externe. En cas de non-conformité, un plan d'action est défini avec un délai précis de mise en œuvre.

En 2024, BUT avait également déployé un programme de visualisation d'une vidéo d'échauffement (il existe 4 vidéos différentes) par tous les employés des entrepôts afin de limiter les troubles musculosquelettiques. Une personne référente par région est en charge du bon déploiement du programme.

**[INTERNE] RISQUES PSYCHO-SOCIAUX : VEILLER À L'ÉCOUTE ET AU BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS**

Régulièrement et dans une démarche d'amélioration continue, une enquête « la voix du collaborateur » est lancée afin de sonder les collaborateurs sur leur bien-être au travail.

D'après l'enquête réalisée en 2023, le score ENPS (Employee Net Promoter Score) a progressé (par rapport à la dernière enquête) :



\*une note pouvant aller de -100 à +100

La note est calculée à partir des réponses à la question « Recommanderiez-vous votre entreprise à un proche cherchant du travail ? ».

## [INTERNE] ACTIONS TRANSVERSALES D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION DES RISQUES ET ATTEINTES GRAVES ENVERS LES DROITS HUMAINS, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU SEIN DES SITES DE L'ENSEIGNE

BUT a créé son propre campus de formation avec plus de 300 modules accessibles en e-learning portant notamment sur des formations sécurité ou des formations métiers. Certaines de ces formations sont obligatoires et communes pour l'ensemble des collaborateurs :

- Le code de conduite des affaires et de vigilance ;
- Le RGPD ;
- La lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel ;
- La cybersécurité ;
- La santé-sécurité ;
- Les risques humains ;
- L'incendie : les actions de prévention, les moyens d'extinction, le processus d'évacuation.

## RISQUES LIÉS À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES CLIENTS : INNOUITÉ DES PRODUITS

BUT porte une attention particulière à la composition de ses produits afin d'assurer la sécurité de ses clients. Pour ce faire, BUT met en œuvre des plans de maîtrise qui ont été rédigés avec des laboratoires experts. Ces plans de maîtrise incluent : une synthèse des exigences réglementaires et normatives, une analyse de risque, des processus de contrôle Ad Hoc ainsi qu'une étude des irritants clients nourrie par leurs réclamations en vue de vérifier la conformité du produit et contrôler les productions.

Par exemple, parmi les analyses réalisées (liste non exhaustive) :

- sur tous les produits : analyses de compositions chimiques afin de vérifier leur innocuité au sens du règlement REACH
- sur les meubles : analyses de stabilité et de résistance mécaniques
- sur les produits électriques : analyses de sécurité électrique et de compatibilité électromagnétique.

Lorsque c'est possible et pertinent, nous privilégions les produits portant un label de qualité, comme par exemple, le label OEKOTEX Standard 100 sur nos articles textiles.

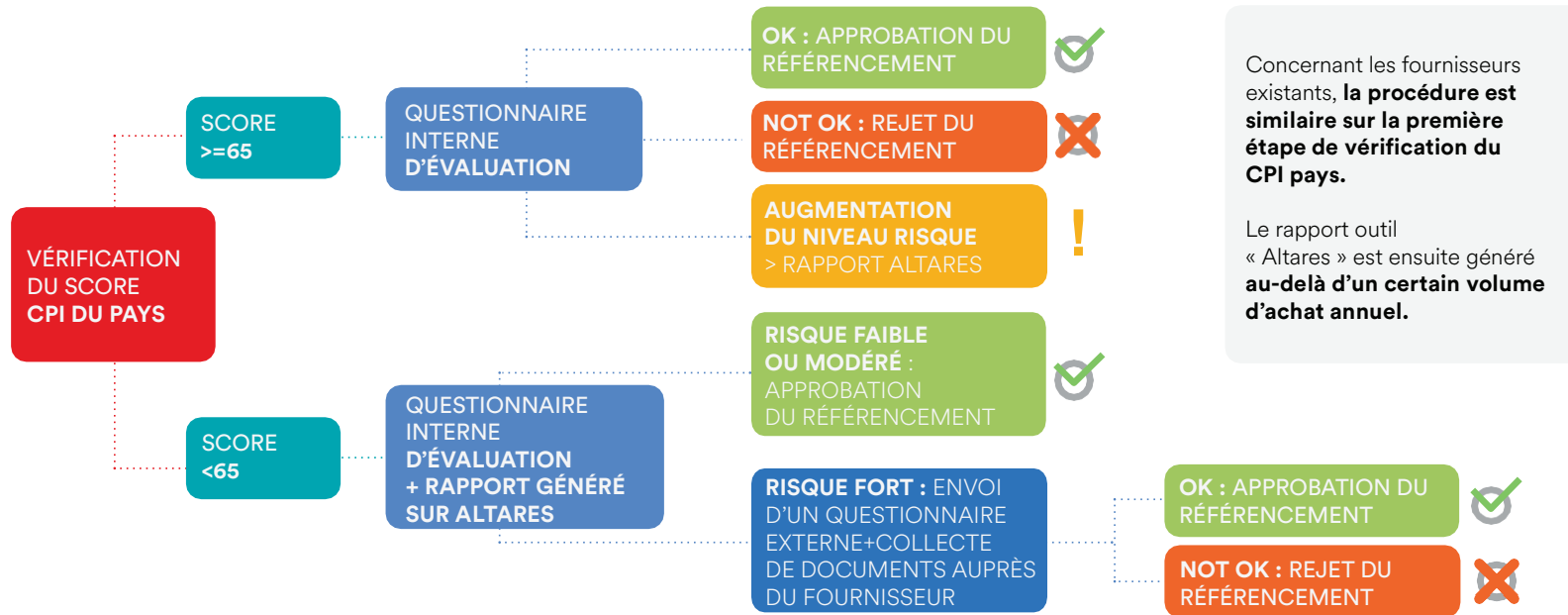
Dans le cas où un problème qualité surviendrait malgré les moyens de maîtrise mis en place, une procédure de traitement des incidents Qualité permet de traiter efficacement et rapidement des retraits de vente et des rappels produits.

Cette procédure permet de limiter l'exposition de nos clients à ce risque. Cette procédure est conforme aux réglementations en vigueur et aux avis du Conseil National de la Consommation édité le 13 juillet 2018.

[ACHAT] RISQUES LIÉS À L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT : LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

BUT a instauré une politique de lutte contre la corruption en s'appuyant sur les obligations légales de la loi Sapin 2. Dans ce cadre, une procédure d'évaluation spécifique des fournisseurs au regard du risque de corruption a été mise en place.

Le niveau de risque de corruption du pays d'origine du fournisseur est évalué grâce à l'Indice de Perception de la Corruption (CPI) de Transparency International. L'enseigne travaille à l'aide de l'outil « Altares », un logiciel permettant d'évaluer le niveau de risque global du fournisseur selon un certain nombre de critères.



Concernant les fournisseurs existants, **la procédure est similaire sur la première étape de vérification du CPI pays.**

Le rapport outil « Altares » est ensuite généré **au-delà d'un certain volume d'achat annuel.**

**100%**  
DE NOS  
**FOURNISSEURS**  
considérés comme  
« à risque » (sur  
la base du risque  
pays) sont évalués.

### 3.3.3 Actions spécifiques Conforama

#### [INTERNE] GESTION DES TALENTS

Conforama a mis en place un certain nombre d'actions visant à développer l'attractivité de l'enseigne et le maintien des talents avec une approche centrée autour de 3 axes :

- **Fédérer** autour d'une expérience candidat/collaborateur de qualité ;
- **Développer** la culture du feedback ;
- **Simplifier et moderniser** les rituels et les outils.

L'enseigne a également développé une politique centrée sur la formation visant à former au plus proche du besoin, adapter les offres aux besoins et adapter les référentiels de compétences.

#### [INTERNE] ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

Une politique d'inclusion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap a été élaborée autour de 4 axes :

- Le recrutement et l'intégration ;
- L'accompagnement des collaborateurs ;
- La professionnalisation des acteurs internes ;
- La communication et la sensibilisation.

Cette approche est complétée par une politique de promotion de la diversité centrée sur la suppression des écarts de rémunération, l'embauche, la promotion professionnelle, l'accès à la formation et l'articulation vie professionnelle et vie personnelle et familiale.

#### [INTERNE] SANTÉ ET SÉCURITÉ DE NOS COLLABORATEURS

Conforama a élaboré une politique de gestion des risques professionnels qui repose sur la mobilisation de chacun afin d'être acteur de sa sécurité et de celle des autres, un cadre de travail adapté, convivial, avec des outils de travail performants et sécurisés et une organisation adaptée et efficiente prenant en compte le facteur humain.

Pour mettre en œuvre sa politique, Conforama a fait une refonte du livret d'accueil sous un format e-learning, mis à disposition des vidéos de sensibilisation sur les conduites à tenir en cas d'agression verbale et physique et mis à disposition 2 vidéos réalisées par un coach professionnel portant sur les échauffements musculaires et étirements à la prise de service afin d'éviter les accidents de début de poste.

En 2025, Conforama a accentué ses efforts en mettant en place des e-learning, formant les responsables dépôts et directeurs de magasins, renforçant l'analyse systémique des accidents de travail pour éviter le retour des accidents. Ces actions seront encore renforcées en 2026.

Cette année (FY2025), il y a eu :

- 4482 personnes formées à la sécurité ;
- 335 accidents du travail avec arrêt.

**Objectif :** réduire progressivement ces taux de fréquence et de gravité à hauteur de 10 à 15% par an vs N-1 sur les 5 prochaines années. 2025 était la première année d'analyse de cet objectif. Nous ne sommes pas parvenus à l'atteindre malgré toutes les actions déployées mais avons bon espoir de pouvoir l'atteindre sur les prochaines années.

#### [INTERNE] DIALOGUE SOCIAL

Chez Conforama, il existe un dialogue social qui se conduit au niveau national et au niveau local :

- Au niveau national avec un CSEC, des commissions et les organisations syndicales représentatives,
- Au niveau local avec 15 CSEE : 12 qui couvrent les magasins organisés en région, 1 CSEE pour le siège et fonction support et 2 pour l'activité SAV de la plateforme de Compiègne.

En 2025, un accord majoritaire a été conclu avec la CGT et la CFE-CGC. Les parties conviennent que cet accord constitue l'affirmation et la reconnaissance que des relations sociales de qualité sont un élément indispensable pour contribuer à la transformation de l'entreprise Conforama. Elles aspirent à maintenir un dialogue social loyal et constructif et entendent affirmer que l'exercice d'une activité syndicale est un facteur d'équilibre et de régulation des rapports sociaux.

Aussi, afin de permettre aux représentants des organisations syndicales d'accomplir au mieux leurs missions, cet accord s'attache à définir les moyens mis à disposition de la Direction et des organisations syndicales dans le respect des nécessités liées au bon fonctionnement des établissements et des magasins. Il définit également les principes qui guident la négociation collective, contribuant ainsi à un dialogue social loyal, responsable et constructif.

Pour atteindre cet objectif, les parties ont identifié trois axes prioritaires, autour desquels s'articule cet accord :

- Reconnaître et valoriser le statut de l'élu dans l'entreprise
- S'assurer de l'utilisation des moyens conformément à leur objet
- Favoriser et structurer la négociation collective au niveau de l'entreprise



## [ACHATS] LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Conforama a mis en place une politique de lutte contre la corruption conforme à Sapin 2, avec l'élaboration d'une cartographie des risques, un code de conduite, un dispositif d'alerte, des « référents alerte », l'évaluation des tiers, des contrôles et une formation des collaborateurs.

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DES COLLABORATEURS ET CLIENTS

Une politique de protection des données personnelles a été mise en place. Elle est pilotée par un Délégué à la protection des données internes.

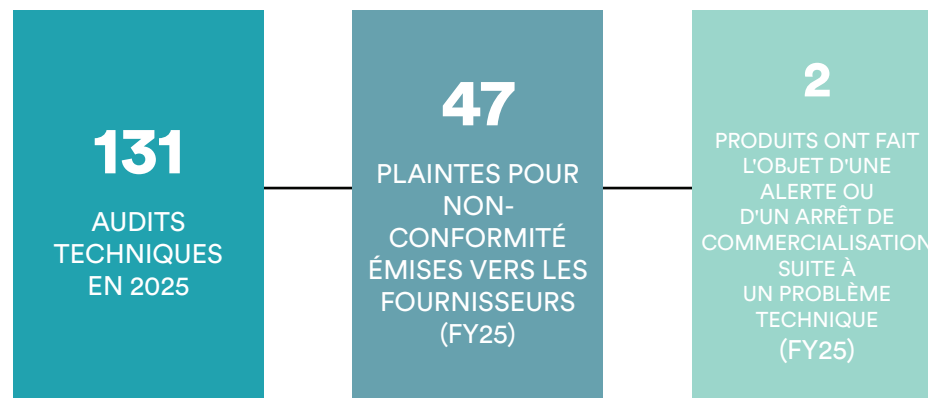
## SÉCURITÉ DES CLIENTS

Une politique pour garantir la qualité et l'innocuité des produits vendus par Conforama a été établie.

C'est une politique exigeante, s'appuyant sur des réglementations européennes et françaises strictes et des campagnes de tests robustes ainsi que sur un système de remontée d'informations utilisateurs. Cette politique passe par :

- Des cahiers des charges intégrant les exigences de Conforama (respect des normes européennes et/ou françaises ; réglementations REACH, RBUE, etc.)
- Des audits techniques d'usines à l'occasion de la qualification des fournisseurs

- Des contrôles qualité durant toute la phase d'approvisionnement des produits
- Des équipes Qualité au plus près des fournisseurs
- Des tests à réception en France et échantillonnage magasin par 2 laboratoires internes certifiés ISO 9001:2015



A blurred office scene showing two people, a man and a woman, sitting at a desk. The man is on the left, wearing a white shirt and suspenders, looking towards the woman. The woman is on the right, wearing a red and black top, looking down at a smartphone in her hands. The background shows office shelves and equipment.

**MÉCANISMES D'ALERTE  
& DE RECUEIL DES  
SIGNALEMENTS**

**4.**

## 4.1 Mécanisme d'alerte de BUT

BUT a instauré un système d'alerte permettant aux collaborateurs de signaler des comportements ou des situations en contradiction avec les principes énumérés dans le Code de conduite, portant notamment sur les droits humains et sur l'environnement.

Ce mécanisme et la procédure de signalement sont présentés dans le Code de conduite accessible via l'intranet de l'enseigne. Un module d'e-learning obligatoire est également dispensé à l'ensemble des salariés.

Ainsi, le collaborateur témoin ou victime d'une violation du Code de conduite est formé quant à l'utilisation du mécanisme d'alerte et a donc la possibilité de dénoncer ces agissements en écrivant sur une adresse mail générique.

Le comité d'éthique, composé notamment de la responsable des relations sociales et du directeur de l'audit interne, procède alors aux vérifications et investigations nécessaires permettant d'instruire cette demande. La confidentialité des informations est garantie pendant tout le processus d'alerte afin que les lanceurs d'alertes puissent signaler tout manquement potentiel sans risque de représailles à leur encontre.

Une newsletter annuelle permet de renouveler de manière régulière la communication à son sujet. Elle rappelle la présence du Code de conduite sur l'intranet et l'existence de ce mécanisme d'alerte. Enfin, une formation e-learning obligatoire sur le « Code de conduite des affaires et de vigilance » fait également mention de ce dispositif.

En 2024, 1 alerte avait été remontée dans le cadre du mécanisme. Cette alerte a été investiguée et les actions appropriées ont été prises pour résoudre le problème soulevé.

## 4.2 Mécanisme d'alerte de Conforama

Conforama a mis en place un outil de recueil des alertes éthique gratuit et disponible 24h/24 et 7j/7, développé par un prestataire externe.

Cette plateforme hautement sécurisée (conforme au RGPD, certifié ISO 27001) ne permet ni au prestataire, ni à aucun tiers d'avoir accès aux données contenues dans le système. Disponible en français et en anglais, elle permet le recueil d'alertes, anonymes ou non, et garantit la sécurité des échanges et la confidentialité des informations partagées. Une cellule d'alerte composée de 5 référents alerte, tous formés pendant 2 jours au traitement des alertes et à la conduite des enquêtes, a également été mise en place.

Une campagne de communication auprès des collaboratrices et collaborateurs à travers des affichages et des articles sur les intranets de l'enseigne a été réalisée.

En 2025, 12 signalements ont été effectués :

- Harcèlement moral : 7
- Harcèlement sexuel : 2
- Discrimination : 1
- Santé et sécurité des personnes : 1 en dépôt magasin
- Fraude : 2



**DISPOSITIF DE SUIVI  
DES MESURES MISES EN  
ŒUVRE & ÉVALUATION DE  
LEUR EFFICACITÉ**

**5.**

Une gouvernance dédiée a été mise en place pour assurer la mise en œuvre et le suivi du Plan de vigilance en interne via la création d'un comité dédié.

Ce dernier a pour mission d'assurer l'animation permanente du sujet en interne et de garantir le suivi des indicateurs de performance (KPI) définis.

Des modifications au Plan de vigilance pourront être apportées compte tenu des actualités du secteur (et notamment des risques associés), du contexte réglementaire ainsi que de l'évolution des plans d'actions associés

Le Comité Devoir de Vigilance prévoit deux réunions annuelles de suivi de la démarche devoir de vigilance.

Les risques de la cartographie ayant été réévalués cette année. La prochaine mise à jour complète de la cartographie sera faite en 2029.



